



Mardi 11 mai 2021

« Déconfinement, suite... »

Mes chers amis,

Les 4 étapes du déconfinement annoncées par le Président de la République le 29 avril dernier, précisées par le Premier ministre le 10 mai, se déroulent conformément à nos prévisions pour nos activités communautaires à la Victoire.

- Depuis le jeudi 19 mai, avec un couvre-feu à 21h00

- Nous avons repris les offices de Chabbat du vendredi soir, à 19h30, selon nos horaires habituels d'été.
- Le samedi après-midi, l'office de Minha, suivi du cours de rabbin et de la Séouda Chlichit (sous la verrière) ont lieu normalement à la synagogue ainsi que l'office de Maariv. Seule la Havdala reste célébrée à la maison.
- Nous avons maintenu **les offices de Chaharit en semaine les lundis, jeudis à 7h45** ainsi que le dimanche matin à 8h30, **sur place à la synagogue**, puisque **les activités du Talmud Torah ont également repris depuis le 9 mai sur place.**
- Les autres offices de semaine, matin ou après-midi, n'auront lieu que sur demande des familles ou pour Roch Hodech , et ceci jusqu'au 9 juin.
- Nous autorisons **des quiddouch ou des petits déjeuners en extérieur dans le jardin** de la synagogue, après les offices ou les cérémonies privées. Les modalités, (nombre de personnes, tables de 4 ou 6, etc...) sont à vérifier au cas par cas avec Elie Bigeard.



Buffet boxes petit déjeuner

- A partir du mercredi 9 juin, le couvre-feu passe à 23h00.

- Il devient possible, à partir de cette date d'envisager des réunions ou repas assis dans les espaces fermés, comme la salle des mariages ou la salle Jérusalem, à vérifier, là encore avec Elie Bigeard.
- Les règles concernant la distanciation, donc les jauges maxi sont assouplies au tiers de la capacité :
 - ✓ Dans le grand Temple, rez-de-chaussée et galerie, 300 personnes,
 - ✓ Dans l'oratoire, 25 personnes,
 - ✓ Dans la salle Jérusalem, 50 personnes,
 - ✓ Dans la salle des mariages, 15 personnes,
- tous les gestes barrière doivent continuer à être scrupuleusement respectés pendant les offices ou cérémonies :
 - ✓ le port du masque,
 - ✓ les restrictions de circulation,
 - ✓ nettoyage des mains,

- A partir du mercredi 30 juin, le couvre-feu sera aboli.

NB : Pour l'organisation des petits déjeuners, repas familiaux ou communautaires, nous appliquerons les règles en vigueur dans les restaurants à chaque étape du déconfinement :

- ✓ service à la place, pas de buffet,
- ✓ tables de 6 personnes maxi,
- ✓ Masque obligatoire pendant les circulations.



Repas jardin tables de 6

Evidemment toutes ces dispositions sont sujettes à l'évolution de la situation sanitaire de la Région Parisienne et elles ne remettent absolument pas en cause toutes les mesures de sécurisation actuellement parfaitement respectées à la Victoire,

Continuons à prendre soin de nous tous, Chabbat Chalom, Gut Shabbes,
Jacques Canet